

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00486**

**ACCORD CADRE MULTI ATTRIBUTAIRES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE - AUTORISATIONS DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES ACCORDS CADRES A VENIR**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 29 novembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161020-D20160048610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

### **ACCORD CADRE MULTI ATTRIBUTAIRES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE - AUTORISATIONS DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES ACCORDS CADRES A VENIR**

La Direction de l'eau potable de Saint-Etienne Métropole ne dispose pas actuellement d'un accord cadre lui permettant d'attribuer de façon rapide et efficace des prestations nécessaires à la réalisation des travaux d'adduction en eau potable, en particulier sur le territoire de la Ville de Saint-Etienne.

Il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert non alloti en vue de l'attribution d'un accord-cadre multi-attributaires, sans montant minimum ni montant maximum, qui fera l'objet de marchés subséquents en fonction de la survenance du besoin.

L'objet de l'accord cadre concerne l'exécution de travaux neufs et d'entretien des réseaux d'adduction en eau potable sur le périmètre de la Ville de Saint-Etienne, et de travaux d'opportunité (création, renouvellement et réhabilitations ponctuelles, petit « génie civil » et électromécanique). Il comprend également la mise en place d'une organisation administrative et technique pour assurer les travaux urgents de sécurité.

Le montant estimatif global des travaux qui pourraient être confiés dans le cadre de cet accord cadre est de 4 000 000 € HT.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ou de la notification de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date.

Il pourra être reconduit par périodes successives de un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

L'accord cadre sera attribué à quatre entreprises maximum (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats).

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

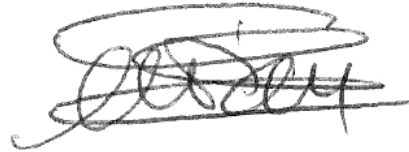
1. Valeur technique pondérée à 60 %,
2. Prix des prestations pondéré à 40 %.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'accord-cadre à intervenir qui sera attribué aux entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure au regard des critères précités,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe Eau Potable section d'investissement.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**